

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

Cabinet du Président
de la République

PORTO-NOVO, le 26 Septembre 1963.

D E C R E T N° 457 /PR/CAB.
portant nomination d'un Conseiller
Technique

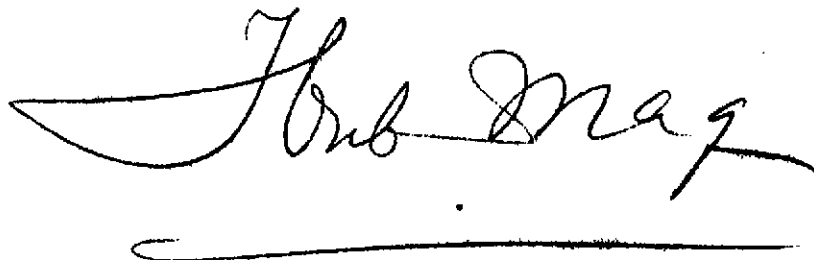
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960, portant Constitution de la République du Dahomey ;
 - VU le décret n°71 PCM du 3 Juin 1959, portant statut du personnel servant dans un Cabinet Ministériel ;
 - VU le décret n°83 PCM/CI du 4 Juillet 1959, fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet Ministériel et les actes modificatifs subséquents ;
 - VU la loi n°59-16-ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey, dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;
 - VU les nécessités du service ;
- LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

Article 1er.- M. D'ASSOMPTION Lucien, Administrateur de 2ème classe, 2ème échelon, précédemment Chef de Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme, est nommé Conseiller Technique au Cabinet de la Présidence de la République.

Article 2.- Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey, et communiqué partout où besoin sera.



Hubert M A G A.-

AMPLIATIONS : PR 18- SGG 4- MFAE 1- CF 2- Solde 2- Trésor - JORD-Intéressé.